

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA21 032** – Résolution CA21 09 0205 / Dossier 1218408003

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

*-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°).*

**OCA21 033** – Résolution CA21 09 0206 / Dossier 1218408002

Ordonnance établissant un sens unique en direction ouest sur la rue Sauriol, entre la rue De Saint-Firmin et l'avenue Papineau, ainsi qu'une piste cyclable bidirectionnelle côté sud.

*-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 1° et 3°).*

**OCA21 034** – Résolution CA21 09 0207 / Dossier 1217747008

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

*-Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

**OCA21 035 à OCA21 039** – Résolution CA21 09 0208 / Dossier 1213060015

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Saison 2021 :

*-Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

*-Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*

*-Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

*-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

**OCA21 040 à OCA21 044** – Résolution CA21 09 0209 / Dossier 1211388008

Ordonnances relatives à la tenue d'une promotion commerciale dans le cadre de l'événement Campus Fab City Montréal 2021 :

*-Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

*-Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*

*-Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

*-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

**OCA21 045 à OCA21 051** – Résolution CA21 09 0220 / Dossier 1213060021

Ordonnances relatives à la tenue d'événements publics pour la période du 6 juillet au 7 septembre 2021 :

*-Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

*-Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*

*-Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. chapitre O-0.1, article 2.1);*

*-Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

*-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA21 032 et OCA21 033 (C-4.1) ainsi que l'ordonnance OCA21 034 (5984) peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/reglements](http://ville.montreal.qc.ca/reglements).

**FAIT** à Montréal, le 6 juillet 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert